

--

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le référendum du 28 juillet 1968 ;
- VU le décret n° 230/PR du 31 juillet 1968, portant formation du Gouvernement
- VU le décret n° 234/PR du 16 août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le décret n° 238/PR du 17 août 1968, relatif à la création des secrétariats généraux des ministères ;
- VU le décret n° 239/PR du 17 août 1968, fixant les rémunérations et les indemnités et les prestations en nature allouées aux secrétaires généraux des ministères ;
- VU l'arrêté n° 668/MEF/CAB du 19 août 1968, portant nomination de Mr Emmanuel AMAH en qualité de Chargé de Cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances ;
- VU le Décret N°315/PR/MEF du 17 Octobre 1968, portant création du Secrétariat Général du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T :

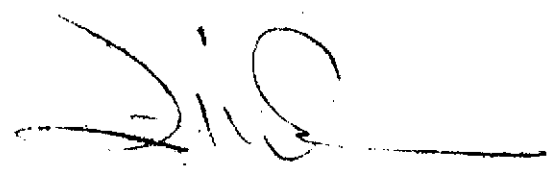
Article 1er. - Mr Emmanuel AMAH, Conseiller aux Affaires Administratives, est nommé Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances.

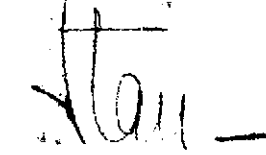
Article 2. - Le présent décret qui abroge l'arrêté n° 668/MEF/CAB du 19 août 1968, a effet pour compter de la date de signature et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 17 Octobre 1968

par le Président de la République,

Le Ministre de l'Economie et
des Finances,


Emil Derlin ZINSOU


Stanislas KPOGNON

Ampliations : PR 4 - SGG 4 - Ministères 9
MEF 4 - Intéressé 1 - IA 1 - Gde Chan 1
SGPR 1 - DP 2 - Dtion 2 - Trésor 4 -
DB-CE-DG 1 - DI 5 - JOP 2
SC 2 - SC 2